49e ANNÉE. — N° 16.998
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger ..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
MERCREDI 15 JANVIER 1919
SAINT MAUR
SOLEIL : lever 7h38; coucher 4h45
LUNE : pleine le 16; D. Q. le 24

L'ETAT PATRON

Après les lamentables expériences, les gaspillages éhontés et les coûteuses leçons d'incompétence que nous devons à « l'Etat patron », il y a encore des théoriciens impavides et des politiciens endurcis pour nous le présenter comme notre providence d'hier et de demain. Ne nous lassons point de dénoncer ses méfaits. On voudrait bien faire autour d'eux la conspiration du silence. Par bonheur, il y a quelques vigiles dont on n'endort pas aisément la méfiance. Et notre ami Emmanuel Brousse est de ceux-là.

Il a causé le bon scandale en dénonçant à la Chambre, au nom de la commission du budget, l'état actuel de l'Imprimerie Nationale, qui naguère... L'irresponsabilité, la routine, la toute-puissance de l'inertie étatiste ont réduit à l'humilité une institution qui pourrait et même devrait être un atelier d'art modèle, au point de vue technique comme pour l'organisation matérielle. Il y a bel âge qu'elle ne « conduit plus le bal » en typographie. Mais les conditions dans lesquelles elle accomplit le travail quotidien valent d'être connues.

Le transfert de l'Imprimerie Nationale, de l'antique et incommode immeuble de la rue Vieille-du-Temple dans le nouvel immeuble — d'ailleurs raté — de la rue de la Convention, a été retardé par des « avatars » légendaires; les travaux urgents ont dû être exécutés plus lentement et plus cher. L'installation est déplorable. « Si l'Imprimerie Nationale appartenait à un simple citoyen, il y a longtemps qu'il aurait vu pleuvoir sur lui un déluge de contraventions et qu'il aurait été traduit, fort justement d'ailleurs, devant les tribunaux pour infractions aux lois sur l'hygiène, le travail et la sécurité des travailleurs. »

Mais les lois ouvrières ne sont pas faites pour l'Etat patron.

Le matériel répond à l'état des locaux, sauf de rares exceptions. Les vieilles presses sont nombreuses; quelques-unes datent du Second Empire. L'outillage de la composition ne vaut pas mieux que celui de l'impression. Il n'y a encore aucune machine à composer dans les ateliers, pas plus du reste que dans ceux du « Journal officiel ». « C'est par pusillanimité, par peur de soulever des protestations parmi le personnel ouvrier, victime d'appréhensions injustifiées et mal éclairé sur ses véritables intérêts, que, jusqu'ici, les directeurs de nos deux grandes imprimeries d'Etat ont reculé devant l'achat nécessaire, indispensable là plus qu'ailleurs, de machines à composer. »

Il est vrai qu'il n'y a pas encore de machines à écrire dans les bureaux et les commissions de la Chambre. C'est là une invention diabolique que la sacro-sainte tradition tient à l'écart : ce bloc d'acier ne lui dit rien qui vaille ! « Si l'on avait fait l'unification rationnelle et méthodique des impressions parlementaires, dit M. Brousse, on aurait déjà économisé, au bas mot, une vingtaine de millions. »

Vingt millions ? Une misère pour l'Etat patron. Il en mange bien d'autres, qu'il n'assimile pas. Qu'il y ait des gens pour assister souriants et satisfaits à cette boulimie, c'est de l'aberration. Et pendant ce temps, on mesure aux petits retraités la maigre augmentation qui leur permettra de vivre !

P. B.

L'insurrection de Buenos-Ayres

Nouveaux incidents

Buenos-Ayres, 14 janvier. — Bien que la grève générale soit terminée, des incidents se sont encore produits. Les rebelles ont attaqué quelques commissariats de police. Le gouvernement a réprimé énergiquement les tentatives d'attaque contre la prison. Le réservoir des eaux s'est rompu; un incendie s'est produit au marché central. Les courses à l'hippodrome ont été suspendues.

Les articles de première nécessité deviennent rares. La population s'est offerte pour seconder les services publics.

800 ARRESTATIONS

Buenos-Ayres, 14 janvier. — 300 agitateurs et grévistes ont été arrêtés dimanche. Le total des arrestations s'élève à 800 depuis trois jours. 80 % des personnes arrêtées sont des Russes. Quelques meneurs ont résisté. Ils ont été pris au lasso par la police.

LA SITUATION REDEVIENT NORMALE

Buenos-Ayres, 14 janvier. — La ville se remet des effets de la grève. La situation redevient normale. Plusieurs grands magasins ont rouvert leurs portes, afin d'inspirer confiance. Le service des tramways a repris en partie.

L'aviation et l'aérostation pendant la guerre

Paris, 14 janvier. — Il est possible maintenant de préciser les progrès réalisés par notre aviation militaire. Des chiffres officiels communiqués par le ministère de la guerre, il résulte, en effet, qu'en août 1914, nous ne possédions que 21 escadrilles avec 321 pilotes et un effectif total ne dépassant pas 4,342, en ajoutant aux pilotes les observateurs et les mécaniciens. Or, les trois derniers programmes d'aviation dressés les 8 et 18 octobre 1917 et 15 juillet 1918 portaient à plus de 6,000 appareils le nombre des engins de notre armée de l'air.

D'autre part, dès la fin de septembre 1917, les effectifs de notre aviation s'élevaient à 75,105, parmi lesquels se trouvaient 6,417 pilotes, 1,682 observateurs et 17,461 mécaniciens.

Les crédits de l'aéronautique passaient de 83 millions en 1914 à 268 millions et demi en 1915; de 926 millions en 1916 à 1 milliard 242 millions en 1917.

Au moment de la déclaration de guerre, le département de la marine n'avait pas de service d'aérostation. Les huit appareils d'aviation dont il disposait n'étaient employés qu'à titre d'essai, et 200 hommes seulement étaient affectés à l'aviation navale.

A la signature de l'armistice, l'ensemble du personnel de la marine nationale en service dans l'armée aérienne s'élevait à 11,000 hommes pour 1,264 avions ou hydravions, dont 370 en service actif, et 257 ballons dirigeables ou captifs.

A la même époque, les avions de la marine avaient accompli dans la seule dernière année de guerre, du 1er novembre 1917 au 1er novembre 1918, 70,700 heures de vol et parcouru 3 millions 721,670 milles; les dirigeables du même service, pendant la même période, avaient effectué 13,152 heures de vol et parouru 523,970 milles.

LA DÉFAITE des spartakistes allemands est complète

Les exécutions sommaires continuent

Berne, 13 janvier. — Il semble que Berlin est maintenant complètement débarrassé des spartakistes. Après que le quartier des ouvriers fut tombé entre les mains des troupes gouvernementales, celles-ci se sont, dans l'après-midi du 12 janvier, attaquées à la gare de Silésie, dernier centre de résistance des insurgés. La gare a été occupée après un vif combat. Elle n'a cependant que peu souffert du bombardement.

Les troupes gouvernementales ont ensuite étendu leurs opérations dans les quartiers de la périphérie et se sont emparées après une longue lutte des grandes usines Daimler, à Marienfed, et du camp d'aviation à Adhershof.

La brasserie de Botzow, où les chefs socialistes indépendants et les spartakistes s'étaient réfugiés, a été évacuée.

Liebknecht, Eichhorn, Rosa Luxembour et Badek sont en fuite. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre eux.

La prise de la préfecture de police a donné lieu à un long combat. Les spartakistes n'ont capitulé qu'après avoir subi un bombardement assez long.

Les incarcérations

Bâle, 13 janvier. — Les « Frankfurter Nachrichten » disent que jusqu'à dimanche 836 prisonniers spartakistes ont été incarcérés dans les casernes de Berlin qui ont été gardées par des mitrailleuses, car on craignait des coups de main révolutionnaires et des tentatives de libération.

La loi martiale à Berlin

Berne, 14 janvier. — Dans les dernières heures de la bataille, l'acharnement a été extrême. La loi martiale a été appliquée par chacun des adversaires. Des prisonniers de l'un et de l'autre camp ont été fusillés sans jugement.

Les exécutions sommaires

Bâle, 14 janvier. — Quoique tous les prisonniers faits pendant les combats doivent être traduits devant un conseil de guerre, un grand nombre d'exécutions sommaires ont déjà été effectuées. Tous les pillards pris en flagrant délit sont fusillés.

Soixante-quinze spartakistes qui s'étaient dissimulés dans la maison d'édition Mosse et avaient tenté de s'enfuir en emportant plusieurs machines à écrire, ont été fusillés à bout portant par les gouvernementaux.

Agitateurs russes arrêtés

Berne, 14 janvier. — Un des prisonniers russes capturés à Berlin parmi d'autres terroristes portait sur lui une somme de 16,500 marks. D'ailleurs, beaucoup d'agitateurs russes se montrent dans les rues de Berlin.

Radek arrêté

Copenhague, 14 janvier. — Radek, l'agitateur bolcheviste russe, a été arrêté.

Spartakistes en fuite avec leurs armes

Bâle, 14 janvier. — D'après des renseignements que confirment les déclarations des prisonniers faits à Berlin, un nombre assez considérable de spartakistes ont réussi à sortir de Berlin avec une quarantaine de mitrailleuses et un canon.

EN RUSSIE

Le moral des troupes bolchevistes est déprimé

Helsingfors, 13 janvier. — La défaite infligée aux troupes bolchevistes par l'armée de l'Ukraine a profondément affecté leur moral, quoique Trotzky ait tenté à cette occasion de jouer le rôle de Napoléon. Par suite de cette défaite, on a dû détacher des troupes du front nord ainsi que de celui du sud-est et de l'est.

A PETROGRAD, LES BOLCHEVIKS SE SERAIENT MUTINES

Helsingfors, 13 janvier. — Pétrograd est maintenant presque sans aucune troupe; on a dû former à la hâte trois bataillons dits « bataillons mendiants » pour maintenir l'ordre. Les troupes ayant abandonné l'Esthonie, les bolcheviks sont obligés de se retirer à la fois vers Dorpat et Narva. Une grande mutinerie aurait éclaté parmi la garnison bolcheviste à Pétrograd.

LA TERREUR REDOUBLE

Stockholm, 14 janvier. — Malgré toutes les affirmations des journaux bolchevistes, la terreur continue d'une façon intense en Russie. Uritzky avait signé 8,000 condamnations à mort. Son successeur Bokyi n'en ayant signé que 1,200, il fut accusé de complaisance bourgeoise et de concussion, et exécuté.

Un récent décret permet de fusiller sans jugement toute fille publique arrêtée dans la rue. D'autre part, le professeur suédois Viksel affirme de bonne source que les bolcheviks ont organisé des maisons publiques où ils ont enfermé par force des femmes du monde.

TROIS AMIRAUX FUSILLES

Stockholm, 14 janvier. — Les bolcheviks ont fusillé, en raison de leur sympathie pour les alliés, les amiraux Kovalevski, Pahlen et Vesokine.

Aux États-Unis

Message du président Wilson en faveur de l'Europe affamée

Washington, 13 janvier. — M. Wilson a envoyé au Congrès un nouveau Message demandant un crédit de cent millions de dollars pour secourir l'Europe affamée. Il y explique que le bolchevisme fait de sérieux progrès dans l'Ouest et qu'il ne saurait être arrêté par la force; il pourrait l'être grâce à des secours en vivres.

Le président ajoute : « La clé de la situation en Europe est la solution du problème de la paix. »

Un Message de M. Wilson adressé aux présidents du Sénat et de la Chambre, ainsi qu'aux commissions budgétaires, dit que les hommes d'Etat européens recommandent une action commune immédiate comme le seul moyen d'arrêter les progrès de la famine et l'effervescence qui en résulte.

Un Message reçu d'un délégué américain à la Conférence de la paix déclare que les progrès du bolchevisme dominent entièrement la situation et qu'il est de la plus grande importance que la demande de M. Wilson reçoive satisfaction.

AU CONSEIL DE GUERRE INTERALLIÉ

Les nouvelles conditions qui vont être dictées par Foch à l'Allemagne

Notre ennemie sera ravitaillée, mais elle devra livrer tous ses navires de commerce, tout le matériel enlevé aux pays envahis, l'or de la Reichsbank et ses derniers sous-marins

Paris, 13 janvier. — Les experts militaires et les techniciens des armées alliées se sont réunis, ce matin à dix heures, au ministère des affaires étrangères, dans le salon des Ambassadeurs, sous la présidence du maréchal Foch.

La séance a été levée à midi trente. Elle reprenait à deux heures quarante-cinq. Etaient présents :

Pour la France : MM. Clemenceau, Pichon, Klotz, Leygues, Clémentel, Loucheur, le maréchal Foch, l'amiral De Bon.

Pour la Grande-Bretagne : MM. Lloyd George, Balfour et le général Wilson.

Pour les Etats-Unis : le président Wilson, MM. Lansing, Hoover, le général Bliss.

Pour l'Italie : M. Sonnino et l'amiral Grassi.

Pour le Japon : le vicomte Chinda, ambassadeur à Londres, et M. Matsui, ambassadeur à Paris.

A cinq heures, le maréchal Foch, le général Weygand, MM. Clementel, Klotz et divers experts militaires alliés ont quitté le ministère des affaires étrangères. Les membres du conseil supérieur de guerre interallié ont poursuivi leurs délibérations après leur départ.

La réunion du conseil supérieur interallié s'est terminée à 18 h. 55. Les membres du conseil ont quitté immédiatement le ministère des affaires étrangères.

Paris, 13 janvier. — Voici les nouvelles conditions arrêtées aujourd'hui que le maréchal Foch signifiera aux plénipotentiaires allemands dans la renconire qu'il aura avec eux à Trèves le 15 courant.

Les conditions sont d'ordre économique, financier et naval.

Au point de vue économique, le conseil a décidé de pourvoir au ravitaillement de l'Allemagne et des pays limitrophes (Yougo-Slaves, Tcheco-Slovaques, Polonais, Magyars, Roumains); toutefois, les alliés exigent de l'Allemagne qui, par la guerre sous-marine, a provoqué cet état de disette mondiale, qu'elle leur fournisse le moyen d'y porter remède.

En conséquence, l'Allemagne devra livrer tous les navires de commerce qui sont encore dans ses ports ou dans les ports neutres, pour que ce tonnage soit affecté au transport des denrées alimentaires, quelle qu'en soit la provenance ou la destination.

Dans ces conditions, le gouvernement français croit devoir réclamer aux Allemands la restitution immédiate du matériel enlevé, plutôt que le remboursement de sa valeur qui ne permettrait pas une reprise aussi rapide de la vie économique.

Au point de vue économique encore, les alliés réclament à l'Allemagne la restitution de tout le matériel enlevé par ses troupes dans les usines des régions envahies et qu'il sera possible d'identifier. Cette reconnaissance sera du reste très avisée, car l'Etat-major ennemi avait fait procéder à ces enlèvements systématiques avec beaucoup d'ordre et de méthode.

La raison de cette clause tient dans ce fait, rapporté par M. Loucheur, ministre de la reconstitution nationale, que dans les seules usines du Nord, il y a actuellement plus de 500,000 chômeurs faute de machines-outils pour les occuper et de force motrice pour actionner ces machines.

Les clauses financières visent la réserve d'or de la « Reichsbank » et l'émission de monnaie fiduciaire par l'Allemagne.

Des suggestions seront faites par le maréchal Foch à ses représentants, touchant la sécurité des dépôts monétaires d'Etat et des moyens d'émission des billets et des garanties, touchant le transport hors de Berlin de l'encaisse or de la Banque d'Empire, seront exigées dans la crainte d'une entreprise bolcheviste.

Enfin au point de vue naval, les conditions nouvelles de l'armistice imposent à l'Allemagne l'application stricte des clauses relatives à la livraison du matériel sous-marin qui n'a pas été exécuté complètement.

Il n'est pas question d'occupation de ports allemands, ainsi que le bruit en a été répandu.

Ajournement d'une intervention en Pologne

L'examen du problème de l'intervention militaire en Pologne contre les forces bolchevistes a été ajourné contrairement aux informations qui ont été publiées sur ce sujet et qui annonçaient prématurément l'envoi d'une division américaine et d'une division interalliée formée d'un régiment français, d'un italien et d'un anglais.

On s'en tient aux facilités que l'armistice du 11 novembre assure aux alliés en Pologne, notamment en ce qui concerne Dantzig.

***

Les clauses générales de la nouvelle convention prolongeant l'armistice ayant été ainsi arrêtées, le maréchal Foch quitta le cabinet du ministre des affaires étrangères vers cinq heures.

Dans la soirée, il est parti pour Trèves, où il doit rencontrer mercredi les plénipotentiaires allemands

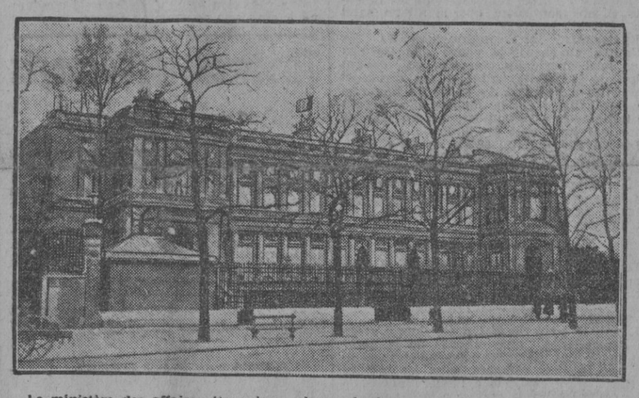

Le ministère des affaires étrangères, où se réunissent les plénipotentiaires alliés
Photo HARLINGUE.

Deux délégués représenteront la Belgique, la Serbie, la Grèce, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie, la Chine, et un seul plénipotentiaire parlera au nom du Portugal et de tous les Etats qui ont seulement rompu avec les empires centraux.

Les Dominions britanniques auront des représentants particuliers en dehors des délégués de la métropole.

Le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Inde en auront respectivement deux; la Nouvelle-Zélande et Terre-Neuve un seul.

La question de la représentation du royaume de Yougo-Slavie, qui n'a pas encore été reconnu par les grandes puissances, a été réservée, mais il semble probable que les Croates et les Slovènes auront leurs délégués comme les Serbes.

De même, un délégué a été prévu pour le Monténégro. Toutefois, sa désignation n'est pas acquise en raison de la situation politique trouble du pays, le gouvernement royal refusant de reconnaître la volonté de ses nationaux qui se sont prononcés pour la réunion du Monténégro à la Yougo-Slavie.

La question de la représentation de la Russie à la Conférence a été ajournée.

Il y a lieu de remarquer que, quel que soit le nombre des délégués, chaque Etat n'aura droit qu'à une seule voix. L'importance de la représentation des puissances n'a donc pas été réglée, comme le proposait le système français, d'après l'importance du rôle joué par elles pendant la guerre. Le critérium choisi, à la demande des représentants britanniques et américains, repose plutôt sur l'étendue des intérêts de chaque nation dans le règlement de la paix.

Cette question réglée, l'assemblée aborda l'examen de la procédure à suivre.

Une proposition du président Wilson, concernant le renvoi des problèmes à traiter à des commissions techniques, fut adoptée.

Dans une nouvelle séance qui sera tenue mercredi matin, les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères des cinq grandes puissances arrêteront les méthodes de travail de la Conférence, ses principes directeurs et son règlement.

La première réunion plénière de la Conférence de la paix se tiendra le samedi 18 janvier après-midi dans le salon de l'Horloge, au ministère des affaires étrangères. M. Orlando sera de retour d'Italie. Le président de la République prononcera le discours d'ouverture; puis il sera procédé à la nomination du bureau.

Un conseil de guerre britannique

Paris, 13 janvier. — Pour la première fois à Paris se réunit aujourd'hui, à l'hôtel Majestic, le conseil de guerre impérial britannique, en vue d'examiner les décisions qui vont être prises par le conseil de guerre interallié.

En plus des membres permanents du cabinet impérial de guerre, il y aura des représentants du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Transvaal et des Indes.

Pour sauver la vie économique de la France

Un appel au président Wilson

Paris, 13 janvier. — Le comité directeur de la Ligue navale française, qui comprend à nombre égal des représentants de l'armement et des représentants de toutes les corporations maritimes, a adressé au président Wilson une requête en faveur de notre flotte marchande nationale dont la reconstitution est indispensable pour que la France soit économiquement libre, comme elle le sera politiquement.

La Ligue fait valoir que si nous avions au 30 septembre 1918 39,700 tonnes en chantier en face des 71,000 tonnes de l'Espagne, des 77,000 tonnes de la Norvège, des 83,000 tonnes de la Suède, des 132,000 tonnes de l'Italie, des 204,000 tonnes de la Hollande, des 260,000 tonnes du Japon, des 2 millions de tonnes de la Grande-Bretagne et des 3 millions 500,000 tonnes des États-Unis; si nous construisons à l'heure actuelle moins que le Danemark, c'est que pour donner du temps au monde, il nous a fallu faire de tous nos chantiers des arsenaux et morceler en projectiles l'acier nécessaire aux navires. En conséquence, la Ligue navale revendique la reconstitution immédiate de notre flotte marchande :

1° L'attribution de 930,000 tonnes de navires allemands et austro-hongrois, en remplacement quille par quille et tonne par tonne des navires français détruits par l'ennemi;

2° L'attribution à la métallurgie française du charbon allemand à un prix permettant à la construction maritime française de travailler au même taux que les constructeurs étrangers;

3° La possibilité pour l'armement français d'acheter immédiatement un million de tonnes de navires construits en Angleterre aux conditions acceptées par l'armement anglais;

4° La possibilité pour l'armement français d'acheter immédiatement 1 million de tonnes de navires construits aux Etats-Unis;

5° L'ouverture aux armateurs français des chantiers américains pour la construction immédiate de 2 millions de tonnes de vapeurs de charge avec autorisation de transfert de pavillon.

Il est évident que la Ligue navale s'adresse à M. Wilson pour qu'il accepte d'appuyer ces revendications à la Conférence de la paix.

Une belle protestation du personnel des P. T. T.

Paris, 13 janvier. — La Fédération des Associations du personnel des services administratifs des postes, télégraphes et téléphones nous communique l'information suivante :

« Il n'est bruit depuis quelque temps que de l'affiliation tapageuse d'un prétendu Syndicat des agents des P. T. T. à la Confédération générale du travail. L'incident paraît notable et appelle quelques remarques.

» Le Syndicat dont il s'agit n'a rien de commun avec la Fédération des Associations du personnel des postes, des télégraphes et des téléphones de France et des colonies, et celle-ci se doit à elle-même de faire entendre sa voix au milieu de celles qui saluent l'événement.

» Elle ne sait dans quelles conditions et sous quelles réserves s'est conclu le pacte qui intervient entre la C. G. T. et le groupement dit « Syndicat des agents des P. T. T. », ni si ce pacte est licite, mais elle a l'impérieuse obligation de dissiper une équivoque dangereuse.

» Il ne faut pas, particulièrement en ce moment, que l'opinion publique se méprenne sur la portée d'un geste qui pourrait sembler aux non initiés être accompli par une collectivité constituant l'universalité du monde administratif postier. En réalité, cette manifestation reste l'œuvre de ceux-là seuls d'entre nos collègues que séduisent les expériences de sociologie militante et qui se donnent l'apparence d'arborer les restes de l'ancien drapeau d'une Association générale d'où ils ont chassé ceux qui conçoivent le progrès sans violence.

» Nous avons confiance que le pays ne s'y trompera pas. »

Notre plus jeune chef de bataillon

Castres, 13 janvier. — Le plus jeune chef de bataillon de l'armée française se nomme Soulet et est originaire de Castres-sur-Agout (Tarn). Il a vingt-trois ans. Il est chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de six citations dont deux avec palme. Le bataillon qu'il commande a été cité à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite lors des dernières attaques sur la Serre.

Ses deux frères ont également fait campagne : l'un est sous-lieutenant, il est titulaire de deux citations; l'autre, actuellement au Maroc, a obtenu deux décorations.

Lancement d'un pont de bateaux sur le Rhin

Saint-Goar, 13 janvier. — Pour l'établissement du pont de bateaux réunissant Saint-Goar à Saint-Goarhausen, lancé par les sapeurs de la Xe armée française, ceux-ci ont utilisé pour la première fois le matériel de pont spécial construit pour le Rhin au cours même de la guerre actuelle.

Pour franchir les 260 mètres qui séparent les rives en cet endroit, le pont était constitué par deux amorces de 40 et 145 mètres, laissant entre elles une ouverture de 75 mètres, que peuvent fermer cinq portières de trois bateaux. L'opération a été parfaitement conduite, en dépit de grosses difficultés techniques, et en présence du général Mangin.

Pourquoi Mme Lebaudy a tué son mari

New-York, 14 janvier. — Mme Lebaudy a déclaré avoir tué son mari parce qu'il avait menacé de brutaliser sa fille Jacqueline, âgée de treize ans. M. Lebaudy avait menacé sa femme à de nombreuses reprises en raison de la vigilante protection qu'elle exerçait sur la jeune fille.

Mme Lebaudy affirme que le jour de la tragédie, M. Lebaudy, muni d'une arme, était monté chez elle, qu'il l'avait attaquée, et qu'au cours de la lutte qui s'ensuivit, elle avait tiré sur lui, et qu'il était tombé au bas de l'escalier après avoir été atteint.

LES TRAITRES DE LAON

Toqué et ses complices ont fait exécuter de nombreux Français

Paris, 14 janvier. — Le parquet militaire de la 3e armée, siégeant à Compiègne, vient de se dessaisir en faveur du 4e conseil de guerre de Paris de l'instruction ouverte contre Toqué et Moïse Lemoine, inculpés d'intelligences avec l'ennemi.

Toqué et Lemoine sont arrivés hier à Paris. Ils ont été écroués à la Santé. Un troisième inculpé, Marquet, a été également amené avec eux.

D'autre part, la police spéciale continue son enquête. Elle recherche plusieurs individus, hommes et femmes, signalés comme ayant, tant à Laon qu'à Fourmies, prêté leur concours à l'état-major allemand pour des missions d'espionnage ou dénoncé à la police militaire de la 7e armée ennemie un certain nombre de soldats français demeurés dans les lignes boches après la retraite de Charleroi.

A l'aide des dénonciations de la femme Verlon, son amie, et aussi de plusieurs des individus arrêtés à l'heure actuelle ou recherchés par la police, le Boche Emile Thomas, policier militaire, put livrer aux différents conseils de guerre de la 7e armée allemande un nombre considérable de victimes. Ces tribunaux ne prononcèrent pas moins de quarante condamnations à mort et plusieurs centaines de condamnations variant de dix ans de travaux forcés aux travaux forcés à perpétuité.

Le conseil de guerre de Laon, où le capitaine Richter, magistrat à Mulhouse, cumulait les triples fonctions d'officier rapporteur, de ministère public et d'interprète, prononça à lui seul la peine capitale contre quatorze personnes : cinq soldats et neuf civils.

Les sentences furent exécutées à la citadelle de Laon, et les victimes inhumées sur le lieu même de leur exécution. Ce sont :

Gilbert, caporal au 45e d'infanterie territoriale, fusillé le 6 septembre 1915; Edouard Fauchez, capitaine au 205e d'infanterie, fusillé le 27 novembre 1915; Abd el Kader et Ben Tuali, soldats au 2e tirailleurs, fusillés le 16 février 1916; Raymond Caillian, soldat au 8e d'infanterie, fusillé le 24 juin; Aristide Fricoteau, maire; Auguste Evrard, adjoint, et Auguste Verbois, garde champêtre à Anguilcourt-et-Le Sart, fusillés le 14 mars 1916, pour n'avoir pas dénoncé la présence des tirailleurs Abd el Kader et Ben Tuali à Anguilcourt-et-Le Sart, où ils vécurent de septembre 1914 à février 1916 cachés dans une cheminée d'usine; Félix Lemoine, cultivateur; Ernest Boizard, garde champêtre; Ernest Hugueville, instituteur; Léon Oudart, maître; Charles Aubry, conseiller municipal, à Flaignes-les-Oliviers, fusillés le 3 août 1916, pour avoir procuré des vivres à des soldats français; Emilien Dimanche, cultivateur à Chaumont-Porcien, fusillé en juillet 1916, et coupable lui aussi d'avoir assisté un soldat français.

La police croit tenir actuellement la plupart des individus qui dénoncèrent aux Allemands les victimes figurant sur cette liste funèbre. Seule la dénonciatrice du capitaine Fauchez serait parvenue à échapper jusqu'ici.

Le capitaine Fauchez s'était réfugié à Vaux-sous-Laon peu après la retraite de Charleroi. Sous un nom d'emprunt, il avait été compris dans un recensement de la population effectué par les Allemands et désigné pour faire partie d'une équipe de travailleurs chargés de la construction des tranchées. L'officier vécut ainsi pendant une année, attendant l'occasion propice pour regagner les lignes françaises, lorsqu'à la suite de circonstances demeurées inconnues, il fut dénoncé à la kommandantur par la femme d'un employé de chemin de fer chez lequel il logeait.

NOUVELLES ARRESTATIONS

Une nouvelle arrestation a été opérée vendredi à Montargis, à la suite des aveux faits par le policier boche Emile Thomas. C'est celle d'une femme Alice Aubert, inculpée de complicité. Elle a été écrouée à Saint-Lazare.

D'autre part, le service de la Sûreté aux armées à Montherme (Ardennes) a procédé à l'arrestation de deux individus, un contrebandier nommé Jérôme, et sa concubine, Alice Pigeot, pour relations avec l'ennemi. Jérôme et sa maîtresse dénonçaient aux policiers boches leurs compatriotes qui, poussés par le besoin, allaient acheter en Belgique des denrées de ravitaillement. Ils sont aussi accusés d'avoir pillé des maisons particulières pendant l'évacuation de la partie de la commune située sur la rive droite de la Meuse.

Une fille de mœurs légères, Odette Debouché, qui, après s'être livrée à la débauche avec des officiers allemands, les avait, au moment de leur départ, suivis jusqu'à la frontière allemande, a été également arrêtée pour relations avec des officiers espions et expédiée dans un camp de concentration.

Les bourreaux boches au pilori

Londres, 13 janvier. — Le correspondant à Berlin du « Manchester Guardian » a interviewé M. Léopold, membre du comité du Soviet à Berlin, à qui sont principalement dues les découvertes et la saisie des documents relatifs à l'occupation civile et militaire allemande de la Belgique et du nord de la France.

L'homme qui s'opposa obstinément et qui fit le plus violemment obstacle à la saisie des documents a été le baron von der Lancken, chef du département politique allemand de Bruxelles.

Les documents lorsqu'ils auront été publiés, révéleront le système le plus vil d'oppression et d'humiliation auquel le lâche vainqueur a soumis ses victimes.

Le correspondant déclare qu'il a appris assez de choses pour oser dire que les atrocités commises par les autorités civiles et militaires allemandes en Belgique et dans le nord de la France, et spécialement par certains fonctionnaires militaires de haut rang, dépassent de loin tout ce dont on a idée jusqu'ici dans les pays de l'Entente.

On constatera que le général Sauberweig a joué dans ces atrocités le rôle le plus sinistre peut-être qu'aucun autre personnage allemand. Il peut être considéré comme responsable du meurtre de Miss Cavell. Il s'est comporté constamment en brute éhontée et, avant toute autre chose, on devrait le faire comparaître pour jugement devant une cour internationale.

Conseil des ministres

L'ordre du jour de la Chambre

Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le conseil a décidé de demander à la Chambre d'inscrire en tête de son ordre du jour, pour en poursuivre successivement la discussion, la suite de la loi des dommages de guerre, la suite de la loi des pensions militaires, la loi sur l'indemnité de démobilisation, la suite de la loi sur l'alcool.

La main-d'œuvre des prisonniers de guerre

Le conseil a décidé que la main-d'œuvre des prisonniers de guerre serait en principe consacrée désormais aux travaux de reconstitution des régions libérées. En conséquence, les prélèvements sur les prisonniers de guerre employés à l'intérieur ou aux armées commencent dès aujourd'hui. Ils se poursuivront conformément à un tableau d'affectation qui vient d'être dressé, et de manière que dès le 20 mars prochain l'effectif des prisonniers de guerre travaillant dans les départements dévastés atteigne 200,000 hommes au minimum.

Le conseil a également décidé que la redevance des prisonniers de guerre affectés à l'agriculture serait de 2 francs jusqu'à leur reversement aux régions libérées.

Les fonds de chômage

M. Colliard, ministre du travail, a soumis à la signature du Président de la République un décret sur les conditions à remplir par les fonds municipaux et départementaux de chômage pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage, ainsi qu'un projet de loi modifiant le livre II du Code du travail (repos hebdomadaire).

Le régime douanier des pétroles

Le ministre de la reconstitution industrielle a fait signer un projet de loi portant modification du régime douanier des produits pétrolifères en France, dans le but notamment de développer l'emploi des moteurs à combustion interne.

Contre la tuberculose

Le conseil des ministres a autorisé le président du conseil, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances à déposer un projet de loi comportant la déclaration obligatoire de la tuberculose pulmonaire ouverte, proposé par M. Mourier, sous-secrétaire d'Etat à la santé. Le projet assure en même temps le traitement et l'hospitalisation gratuite des tuberculeux nécessiteux, et permet d'accorder une subvention à leur famille.

La taxe de luxe

Le conseil des ministres a autorisé M. Klotz, ministre des finances, à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à modifier les tableaux-annexes à la loi du 22 mars 1918, qui énumère les marchandises, denrées et fournitures soumises à la taxe de 10 %. Le ministre des finances s'est, en effet, engagé, lors de la discussion de la loi du 22 mars 1918, à soumettre chaque année les modifications reconnues nécessaires à la commission chargée par la loi du 31 décembre 1917 de préparer ces tableaux.

Conformément à ces engagements, M. Klotz vient de réunir la commission qui a préparé les nouvelles propositions à présenter à la ratification du Parlement. Ce projet de loi, à côté d'un certain nombre de corrections apportées aux prix limites au-dessous desquels la taxe n'est pas perçue, contient deux modifications de principes : l'une tendant à l'exonération, par voie de disposition spéciale, de certains objets nécessaires à l'exercice de quelques professions déterminées; l'autre limitant la perception de la taxe en ce qui concerne les objets figurant au tableau B à la partie du prix qui excède les prix-limite portés à ce tableau.

La vie municipale dans les régions libérées

Sur la proposition de M. Klotz, ministre des finances; de M. Pams, ministre de l'intérieur, et de M. Lebrun, ministre des régions libérées, le conseil des ministres a autorisé le dépôt d'un projet de loi qui a pour objet de faciliter la prompte reprise de la vie municipale dans les régions libérées en accordant aux communes directement éprouvées par la guerre un concours pécuniaire de l'Etat qui leur permette d'améliorer ou de rétablir la situation de leurs finances.

A cet effet, des subventions ou des avances seraient consenties aux communes dont il s'agit après examen de leurs besoins par une commission spéciale qu'institue le projet de loi et qui serait organisée de façon à aboutir à des décisions rapides.

Conformément aux dispositions d'une convention passée par le ministre des finances avec le Crédit foncier de France, le versement des fonds aux communes intéressées serait effectué par l'intermédiaire de ce dernier établissement.

L'échange des monnaies allemandes en Alsace et en Lorraine

Le conseil des ministres a autorisé le président du conseil, ministre de la guerre, et le ministre des finances à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi ouvrant dans les écritures du Trésor un compte spécial où seront suivies les opérations d'échange des monnaies allemandes appartenant à des Alsaciens ou des Lorrains, des prisonniers de guerre rapatriés et des habitants des régions libérées. Le remboursement de ces marks à la parité usuelle de 1 fr 25 incombe à l'Allemagne.

En attendant ce remboursement, le gouvernement a pourvu à l'échange de ces monnaies en adoptant un certain nombre de mesures qui ont fait l'objet de l'arrêté du 26 novembre dernier. Ce projet de loi les consacre, permet de les compléter et d'asseoir ainsi le régime monétaire sous lequel devront se développer désormais les transactions en Alsace et en Lorraine.

APRÈS-DEMAIN
nous commencerons
" LA VOIX SUR LE FIL "
Grand roman de MM. Paul BERTHELOT et René PUJOL
et vous verrez que nous n'avons pas exagéré en promettant
DE LA PASSION
DE L'ANGOISSE
DU MYSTÈRE

FEUILLETON DE *LA PETITE GIRONDE* du 15 février 1919

(79)

LA MORT DES SOUS-MARINS

Par René MOROT

DIXIEME EPISODE

Justice française

— Non, non et non ! Vous devriez pourtant savoir que les Français ne trahissent pas, qu'ils ne redoutent pas plus la mort que la souffrance. Allons ! faites donc votre sale métier, ignobles bandits, lâches bourreaux !

Les tortionnaires avaient jeté bas leurs masques de juges. Ils se dressaient hurlant, gesticulant, sous les outrages.

Des mains le soulevaient de terre... pour le porter dans la chambre de torture...

Et le seuil franchi, Charton vivement ferma les yeux, aveuglé, raidissant tous ses muscles, dans un effort suprême de défense...

On l'approchait de la fournaise. On allait donc l'y précipiter. Non, pas encore. Ce serait trop vite fait.

— Déchaussez-le ! ordonna de nouveau la voix du chef.

Mais les hommes n'eurent pas le temps d'exécuter l'ordre.

Une sonnerie d'appel se faisait entendre.

— Jetez-le dans le four... jetez-le donc !...

Mais d'un violent tour de reins, Charton avait échappé à l'étreinte de ses bourreaux. Il était retombé lourdement sur le sol, à demi assommé, et comme dans un rêve, il entendait deux coups de revolver, dont les balles sifflaient à ses oreilles... Le dernier adieu des Boches en fuite... puis une galopade éperdue... des bruits de portes... le tumulte encore lointain, puis plus rapproché, d'une lutte...

Sa tête avait d

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

La libération des R. A. T.

Paris, 13 janvier. — Les hommes des classes 92, 93 et ASSIMILES A LA CLASSE 91 des zones de l'intérieur sont mis en congé illimité depuis le 9 janvier et TOUS SERONT LIBERES LE 18.

Les hommes des classes 94, 95, 96 et 97, les pères de quatre enfants et les veufs pères de trois enfants des classes plus jeunes seront mis en congé illimité : ceux des armées du 21 JANVIER AU 4 FEVRIER; ceux du territoire, du 5 AU 14 FEVRIER.

Les droits des démobilisés

Paris, 13 janvier. — Afin de dissiper certaines incertitudes qui existent encore dans le public touchant les droits des démobilisés, M. Louis Deschamps, dans une note, donne les précisions suivantes :

Pécule. — Les carnets de pécule, arrêtés en toutes lettres, doivent être obligatoirement remis à chaque homme au moment de sa mise en route. Pour les combattants, la loi du 9 avril 1918 a porté de 50 centimes à 2 fr. par jour la somme à inscrire au carnet de pécule par journée de combat. La somme à payer aux titulaires est majorée de 20 % par enfant de moins de seize ans. Les pécules sont payables à la caisse du percepteur de la commune dans laquelle le militaire a son domicile, exception faite pour les localités où il existe une garnison. Dans ces dernières, les militaires touchent leur pécule à des bureaux spécialement installés dans les casernes.

Habillement. — Les hommes reçoivent des vêtements civils, ou s'ils le préfèrent une somme de 52 fr. qui doit leur être immédiatement remise.

Allocation. — L'allocation de 1 fr. 75, avec majoration suivant le nombre d'enfants, est maintenue aux familles qui en sont bénéficiaires pendant une période de six mois à compter de la démobilisation de la classe à laquelle appartient le soutien, mais ces indemnités seront dégressives et réglées suivant le taux dont le détail est arrêté comme suit :

Allocations principales. — Premier et deuxième mois : première série, 1 fr. 50; deuxième série, 1 fr. 75.

Majorations pour enfants. — Première série, 1 fr.; deuxième série, 1 fr. 25; troisième série, 1 fr. 50.

Troisième et quatrième mois : 1 fr., 1 fr. 25, 0 fr. 75, 1 fr., 1 fr.

Cinquième et sixième mois : 0 fr. 50, 0 fr. 75, 0 fr. 50, 0 fr. 50, 0 fr. 50

Les allocations additionnelles et supplémentaires sont de 0 fr. 75 pour les premier et deuxième mois, de 0 fr. 50 pour les troisième et quatrième mois, et de 0 fr. 25 pour les cinquième et sixième mois.

La deuxième série comprend les bénéficiaires de la loi du 15 novembre 1918.

La troisième série s'applique aux majorations à partir du troisième enfant prévues par la loi du 15 novembre 1918.

Légion d'honneur

Le « Journal officiel » portant la date de dimanche nous parvient à Bordeaux et nous permet de compléter — sauf omissions — les indications succinctes que le service télégraphique de notre agence parisienne nous avait transmises sur l'importante promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur publiée dans ce numéro.

Nous y relevons avec le plus vif plaisir les noms d'un assez grand nombre de nos concitoyens et de plusieurs de nos meilleurs amis. Nous voudrions pouvoir les féliciter particulièrement tous en rappelant l'inlassable et patriotique dévouement dont ils ont fait preuve au cours des quatre années qui viennent de s'écouler et qu'a couronnées la victoire, victoire à laquelle, eux aussi, ont vaillamment contribué en faisant courageusement tout leur devoir sur le front, dans les divers services qu'ils dirigeaient ou dans lesquels ils étaient occupés.

La place nous manquerait pour ce labeur reconnaissant. Force nous est donc de nous borner à les féliciter tous de la façon la plus chaleureuse et la plus cordiale.

Les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur sont MM. :

Emile Laparra, officier d'administration principal (territorial), à l'état civil d'une armée.

J. Valmy-Baysse — notre collaborateur — lieutenant d'infanterie, au service d'information.

Dédieu-Anglade, médecin-major de 2e classe (territorial), médecin-chef de l'Asile Picon et médecin-chef du service de psychiatrie de la 18e région.

Balland, médecin-major de 2e classe (territorial), médecin de la place de Bordeaux.

Henri Garres, capitaine (territorial) au 20e escadron du train des équipages.

Gérard Chabrely, capitaine (territorial) au 8e escadron du train.

Paul Antin, lieutenant (territorial) au 58e d'artillerie.

Maurice Labrouche, capitaine de cavalerie (territorial) au dépôt de remonte de Mérignac.

Carrère, capitaine (territorial) à l'Ecole de tir de Cazaux.

Bercher-Moguiet, lieutenant (territorial) à l'Ecole de tir de Cazaux.

Maury, lieutenant d'infanterie (territorial), au service d'information, (M. Maury est le gendre de M. Faisans, ancien maire de Pau.)

Auché, médecin-major de 1re classe (territorial) à l'hôpital militaire de Bordeaux, 18e région.

Dausse, médecin-major de 1re classe (territorial), médecin traitant à l'H. C. 4, 18e région.

Brandès, médecin-major de 2e classe (territorial), médecin-chef de l'Ecole d'aviation de Pau.

Page, médecin-major de 2e classe (réserve) au centre de neurologie, 18e région.

De Perry, médecin-major de 2e classe (territorial), médecin-chef de la place de La Réole, 18e région.

Degos, médecin-major de 2e classe (territorial), chef de service au dépôt du 34e R. I., 18e région.

Ertzbischoff, médecin-major de 2e classe (territorial), chef du centre d'urologie (18e région).

Besson, médecin-major de 2e classe, chef du centre de prothèse maxillo-faciale.

Fournier, médecin-major de 2e classe (territorial) au service central d'oto-rhino-laryngologie, 18e région.

Hernu, médecin-major de 2e classe (territorial), médecin-chef de l'hôpital complémentaire 63 (18e région).

Rastouil, médecin aide-major de 1re classe (territorial), service de santé de la place de La Rochelle, 18e région.

Salique, médecin aide-major de 1re classe (territorial) au service de santé de la place de Lesparre, 18e région.

Boyé, médecin aide-major de 1re classe (territorial), médecin traitant à l'hôpital complémentaire 23, 18e région.

Raymond, lieutenant (territorial) au 15e régiment de dragons.

De Coursou, lieutenant (territorial) au 15e dragons, détaché à une escadrille.

Balguerie, capitaine (territorial) au 18e escadron du train.

Vivier, capitaine (territorial) au 18e escadron du train.

Charmois, capitaine (territorial) commandant la 87e compagnie du 18e escadron du train.

Caussignac, lieutenant (réserve) au 18e escadron du train.

Renucci, lieutenant (réserve) au 18e escadron du train.

Cluzan, lieutenant (territorial) à la 30e compagnie du 18e escadron du train.

Vandenzaude, capitaine au 58e d'artillerie coloniale (poudrerie nationale de St-Médard).

Lionville, capitaine d'artillerie (territorial) au 105e régiment d'artillerie lourde (poudrerie nationale de Saint-Médard).

Fourmant, officier d'administration de 1re classe (territorial) à la 18e région.

Duhamel, officier d'administration de 1re classe (territorial) à la 18e région.

Talbert, adjoint d'intendance au transit maritime, à Bordeaux.

Badani, lieutenant (territorial) au 140e régiment territorial d'infanterie.

Faye, capitaine (territorial) au 3e bataillon d'étapes du 139e régiment territorial d'infanterie.

Feur, capitaine (territorial), au 3e bataillon E. du 139e régiment territorial d'infanterie.

Coudriou, capitaine à T. T. (territorial), commandant la 17e compagnie du 344e régiment d'infanterie.

Laborie, capitaine (réserve) au 57e régiment d'infanterie.

Chartier, lieutenant (réserve) au 9e bataillon du 57e régiment d'infanterie.

De Bodard du Rousseau de Ferrières, capitaine (territorial), commandant la 1re S. M. I. du 58e d'artillerie.

Lestrade, lieutenant (territorial) à la 1re S. M. I. du 58e d'artillerie.

Nous sommes également heureux de trouver à l'« Officiel » les deux nominations de chevalier de la Légion d'honneur ci-après, accompagnées de citations des plus élogieuses :

Chaumié (Jacques-Henri-Bertrand), lieutenant (territorial) au 17e territorial d'infanterie, détaché à l'état-major d'un corps d'armée: « Bien que dégagé de toute obligation militaire, s'est engagé comme simple soldat à la mobilisation. Au cours de la campagne, dans le rang, puis dans les états-majors de brigade et de division, a donné l'exemple de l'attachement au devoir et montré au feu (assaut de tranchées en 1915, liaisons dans la bataille de Moronvillers, dans les combats récents de Hougond) une froide énergie et un mépris absolu du danger. Une blessure. A déjà été cité. »

Collilieux (Auguste-Eugène), lieutenant à titre temporaire (active) à la 11e compagnie du 418e d'infanterie : « Au combat du 23 août 1918, a entraîné sa compagnie d'un élan magnifique à l'assaut d'un bois fortement organisé et a contribué à sa conquête, malgré la résistance opiniâtre de troupes d'élite ennemies, pendant les journées des 24 et 25 août 1918, tous les officiers du bataillon étant tombés, a pris le commandement de la ligne de feu et a réussi à repousser cinq violentes contre-attaques menées sur son front et sur ses flancs. A maintenu ses hommes par son exemple, en faisant le coup de feu au milieu d'eux, sous de violents tirs d'anéantissement, gardant une importante position dont l'ennemi avait ordre de s'emparer coûte que coûte. Deux blessures. Quatre citations. »

BORDEAUX

1

Il y a un an

15 JANVIER 1918

A la Chambre, interpellation au sujet de l'affaire Caillaux. Le gouvernement est approuvé par 369 voix contre 105.

Reprise des travaux à l'intérieur

Le pont à transbordeur, le chemin de fer de ceinture

Le 12 janvier courant, le ministre des travaux publics et des transports a adressé à tous les ingénieurs en chef des ponts et chaussées une circulaire leur rappelant la note qu'il leur a adressée le 12 novembre dernier, au lendemain même de l'armistice.

Cette note, dit le ministre, avait un double objet : d'une part, elle demandait des renseignements lui permettant de se rendre compte des mesures à prendre pour assurer l'exécution dans le moindre délai des travaux de reconstitution des voies de communication et la reprise de ceux qui, dans l'intérieur, avaient été suspendus ou ralentis du fait de la guerre; d'autre part, elle prescrivait de faire procéder immédiatement et sans attendre l'issue de pourparlers, conférences ou décisions d'aucune sorte, à la réouverture de tous les chantiers fermés par suite de la guerre et à l'intensification de tous les travaux en cours.

Il n'apparaît pas au ministre que cette seconde partie de ses instructions ait été suffisamment comprise.

En renouvelant ses recommandations sur ce point, le ministre des travaux publics invite donc le service des ponts et chaussées à entrer tout de suite en rapport avec les entrepreneurs de tous les travaux qui étaient en cours au mois d'août 1914 et à faire en sorte que ces travaux soient repris le 1er février prochain au plus tard dans les conditions indiquées par sa circulaire du 12 novembre.

« Vous devrez me faire connaître d'urgence, conclut M. Claveille, les noms des agents et employés des entreprises dont le retour des armées est jugé nécessaire, avec l'indication précise de leur situation militaire actuelle.

» Vous opérerez de même en ce qui concerne l'impulsion à donner aux travaux qui ont été ralentis pendant la guerre.

» La démobilisation va fournir une main-d'œuvre qui ne trouvera pas immédiatement son emploi dans les différentes branches de l'activité du pays; il importe que l'exécution de travaux publics, si nécessaire pour la reprise de la vie économique, lui fournisse cet emploi.

» Vous veillerez à ce que les chantiers où des ouvriers peuvent être embauchés soient connus de tous du moyen d'affiches et d'avis donnés aux préfectures, aux offices de placement et aux organisations ouvrières. Vous ferez en outre des communications à ce sujet à la presse locale.

» Vous devrez me signaler les travaux qui ne pourraient pas être poursuivis comme je viens de l'indiquer, en me fournissant toutes justifications sur les impossibilités marquées. »

Ces instructions du ministre des travaux publics présentent un grand intérêt pour Bordeaux. En attendant la réalisation des grands travaux prévus afin de mettre notre port à même de rendre tous les services que notre commerce, nos industries, nos relations avec l'étranger réclament instamment, le pont à transbordeur, le chemin de fer de ceinture, pour ne parler que de ces œuvres en grande partie interrompues pendant les hostilités, pourront ainsi sans doute être rapidement achevés. Leur réalisation, qui s'impose, apportera son importante et féconde contribution à la reprise de la vie économique dans notre ville et dans notre région.

Ravitaillement civil

Vente de pommes de terre, carottes et topinambours par la municipalité

Mercredi 15 courant, la municipalité fera vendre des carottes et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes et marché de Lerme.

Les prix et les heures de vente ne sont pas modifiés.

Pommes de terre

Le même jour, dans l'après-midi, à partir de une heure trois quarts, des pommes de terre seront mises en vente au marché de Lerme, au Grand-Marché et au marché de la place de Saint-Martial, à raison de 0 fr. 55 le kilo. Il pourra être attribué cinq kilos par ménage. Il ne sera pas rendu de monnaie.

La vente de la charcuterie à Bordeaux

La préfecture de la Gironde nous avise qu'en raison des mesures sanitaires appliquées au marché de Bordeaux, la vente du porc et de la charcuterie sera autorisée mercredi, jeudi et vendredi prochains.

Arrivée de rapatriés

Deux autres convois de rapatriés militaires sont arrivés à Bordeaux dans la journée de lundi, l'un comprenant 167 soldats à 13 heures, l'autre de 321 personnes, à 17 h. 21.

En outre, 1,100 rapatriés civils, transportés par un train sanitaire spécial, ont été ravitaillés à leur passage lundi, vers 16 h. 36. Ces rapatriés ont été dirigés sur Pau, où ils doivent être répartis dans le département des Basses-Pyrénées.

Le carbonate de soude pour les bouillies cupriques

Le maire de Bordeaux informe les intéressés que pour éviter la spéculation et des ventes abusives, M. le Ministre de l'agriculture et du ravitaillement a décidé, après enquête auprès des fabricants de carbonate de soude, de limiter comme suit les prix de vente de ce produit:

Par wagon complet de 10,000 kilos, 43 fr. les 100 kilos, sur wagon départ des usines.

Au détail, pris dans les magasins du revendeur, 52 fr. les 100 kilos.

Ces prix s'entendent pour marchandise logée, emballages perdus.

Association des Dames françaises

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola au profit des blessés traités dans ses hôpitaux :

9449	4812	7320	1305	512	7479	8193	9432	976	5610	
7499	7594	4856	2649	4099	3879	7966	7508	56	5357	
5641	1240	555	7900	7531	7352	5305	2897	5399	5398	
5880	5513	8473	2204	293	2417	1240	1666	4754	9546	
3653	5792	2876	1150	7215	8258	7328	1323	4102	4167	
4115	9466	3693	1328	9728	3452	2692	7285	2698	9007	
4129	8658	4695	7306	7360	7190	6733	6793	3424	6380	
9173	6691	2566	7623	4393	9465	3127	2732	3237	7986	
9678	7822	2812	9168	895	7223	6758	607	5703	7088	
5358	9317	4377	3318	9166	9754	4606	2103	936	8879	
7261	227	4200	9642	8163	6738	5262	8919	8687	768	
466	9699	377	4578	5296	4005	6709	5807	2691	3752	
7166	2299	3118	1067	7727	1434	8151	4055	2209	5283	
7738	9631	4692	6799	8813	224	5102	2499	5526	3435	
7963	573	125	8429	8097	3194	9455	2523	4827	8458	

Les lots sont délivrés 13, rue Guiraude, le matin, de neuf heures et demie à midi.

Criminelle mégère

Elle a martyrisé une fillette de six ans

Cette fillette, Marcelle Dumas, faisant partie de l'Assistance publique, avait été confiée, afin de l'aider dans ses travaux, à Mme veuve X..., cultivatrice dans le département de la Gironde. La veuve prit bientôt en haine la fillette, qu'elle malmenait et frappait pour les motifs les plus futiles.

Dans la soirée du 2 au 3 janvier courant, à la suite d'une scène plus violente, la cultivatrice, après avoir roué de coups l'enfant, se livra sur elle à des actes d'une brutalité telle qu'il est impossible de les raconter. Disons seulement que la fillette subit un véritable martyre.

Envisageant les conséquences de ses odieuses violences, la veuve alla un peu plus tard quérir un médecin, qui, devant l'état de la fillette, ordonna son transport immédiat à l'hôpital du cours de Bayonne de Bordeaux. Mais la malheureuse enfant ne tardait pas à succomber, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

La brigade mobile, saisie de cette lugubre affaire, ouvrit une enquête. Un de ses inspecteurs appréhendait bientôt la criminelle mégère. Celle-ci a reconnu en partie les faits qui lui sont reprochés. Elle a été écrouée au fort du Hâ.

L'enquête se poursuit.

Les nuits se suivent...

Et elles se ressemblent aussi, en ce sens que tous les soirs, entre dix heures et minuit — quelquefois plus tard, — des rafles sont opérées dans différents quartiers de Bordeaux.

Lundi, le coup de filet a été donné cours de l'Intendance, aux abords de la place Gambetta. Des individus suspects et de nombreuses femmes ramenés dans les mailles du filet furent conduits à l'hôtel Dalléas.

Le commissaire de service à la Permanence procéda à l'interrogatoire des personnes appréhendées. Celles qui purent justifier d'une situation régulière furent rendues à la liberté. Les autres ont été gardées à la disposition de la justice.

L'épuration continue !

Mandats d'arrêt exécutés

Pour intelligence avec l'ennemi

Sur mandat d'arrêt du capitaine rapporteur du 1er conseil de guerre, 14e région, Lyon, la brigade mobile de Bordeaux vient de procéder à l'arrestation de la fille soumise Hélène B..., âgée de vingt-sept ans. Cette femme, d'origine belge, est inculpée d'intelligences avec l'ennemi.

Pour vol

Le manœuvre Pierre C..., âgé de trente-quatre ans, demeurant chemin des Vivants, a été appréhendé par la Sûreté en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Bordeaux. Après l'interrogatoire d'usage, C... a été envoyé au fort du Hâ.

Imitera-t-il Hercule ?

Mme Brunet, brocanteuse, rue des Frères-Bonie, 32, avait placé à l'étalage de son magasin un superbe manteau en peau de lion.

Ce manteau faisait l'admiration des passants, et certains d'entre eux, ayant des souvenirs classiques, pensaient en le contemplant à la peau du lion de Némée !...

Un soir, profitant de ce que les passants étaient rares rue des Frères-Bonie, un inconnu s'empara du superbe manteau — il est estimé 500 francs — et détala de toute la vitesse de ses jambes.

Quand elle eut constaté, un peu plus tard, le vol dont elle venait d'être victime, Mme Brunet n'eut pas d'autre ressource que celle d'aller déposer une plainte au commissariat voisin.

Gageons que le filou ne portera pas, comme Hercule, le manteau en peau de lion. A moins qu'il ne veuille, comme le héros légendaire, nettoyer non point les écuries d'Augias, mais tout simplement les rues de notre ville.

Les vols quotidiens

Entrés dans les appartements de Mme Marie Cailleau, rue Magendie, 25, un filou y a pris un imperméable et des produits alimentaires. Le voleur a profité pour opérer de ce que Mme Cailleau était allée chez une de ses voisines, qui est malade.

— L'entrepôt de Mme Zélia Rieu, commerçante, rue Saumenude, 20, a été mis au pillage. On y a volé, en effet, un certain nombre de bouteilles de vin, une caisse de pommes, une caisse d'oranges, une roue de bicyclette, etc.

— Un pickpocket a soustrait à M. Léon Delugen, artiste musicien, 7, place Maucaillou, sa montre avec chaîne en or.

— A l'aide de fausses clés, des inconnus se sont introduits chez M. Victor Dufort, boucher, 60, rue de Marmande, et y ont fait main basse sur une montre en or, une autre montre en nickel, divers objets et une quinzaine de francs.

— Une caisse de bouteilles de cognac a été volée sur un camion pendant que ce véhicule effectuait le trajet de la gare du Midi à la rue Pineau. Ce méfait est commis au détriment d'une négociant habitant rue Dubesson, 11.

— Un inconnu a réussi à s'emparer d'une jument enfermée dans une écurie du passage Grenier, et qui appartenait à M. Bernard Laurens, camionneur, 59, rue de Tauzia.

— C'est probablement le même filou qui s'est approprié une charrette que M. Pierre Laporte, tonnelier, 13, rue du Serporat, avait eu l'imprudence de laisser devant sa porte. Ce filou a maintenant un attelage complet.

— Dans la buanderie de Mlle Adèle Jambon, chemin de la Béchade, où il est entré par effraction, un malfaiteur a pris plusieurs paires de draps et divers autres articles de lingerie.

— Enfin, des virtuoses du rossignol sont entrés chez MM. Alary et Cie, rue Sainte-Colombe, et se mettaient en devoir de piller la maison quand ils furent dérangés. Ces cambrioleurs durent se retirer en n'emportant, croit-on, qu'un butin de très peu d'importance.

PETITE CHRONIQUE

FILLETTE EGARÉE. — Petite fille espagnole, 4 ans, égarée samedi, de 3 à 4 heures, rue Dieu; cheveux châtains, yeux noirs, tablier blanc et noir, sabots-souliers. Aviser Saturio Matilla, rue Dieu, 11.

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller DESBATS

Le cambriolage de Saint-Médard-en-Jalles

Les accusés avouent leur culpabilité. Gendron insiste sur ce fait qu'il a été entraîné, qu'il a suivi les autres accusés sans savoir qu'on allait commettre un vol.

Requiert avec modération, M. l'avocat général Mettas. Plaident, Me Guillemon, pour Queyreau et Gendron; Me Turpaud, pour Maillot.

Après une très longue délibération, le jury rend un verdict négatif en faveur de Gendron, affirmatif avec circonstances atténuantes concernant Queyreau et Maillot. Pour ce dernier, le verdict est négatif sur la question de discernement.

En conséquence, la cour prononce l'acquittement d'André Gendron.

Condamne Marcel Queyreau à **un an d'emprisonnement.**

Déclare Gustave Maillot **acquitté,** comme ayant agi sans discernement, mais ordonne qu'il sera détenu jusqu'à sa majorité dans une colonie pénitentiaire.

Encore un cambriolage

A l'audience de mardi matin comparaît un manœuvre espagnol, Vicente Crespo, âgé de dix-huit ans, domicilié à Bordeaux, rue Kléber, 6, accusé de vol qualifié.

Le 13 novembre 1918, vers midi, Crespo entra à l'aide d'une fausse clé dans l'appartement de Mlle Sabardin, 52, rue du Château-d'Eau. Avec un sécateur trouvé dans une armoire, il fractura une malle et y prit des billets de banque, des mouchoirs, etc.

Mlle Sabardin, revenant du restaurant, surprit Crespo, qui lui porta un violent coup de poing, puis s'enfuit. Il fut rattrapé dans la rue, grâce au sang-froid de Mlle Sabardin et de sa logeuse.

L'accusé reconnaît les faits; il a déjà subi deux condamnations.

Requiert, M. l'avocat général Bruneaud; plaide, Me Sosthène.

Sur verdict affirmatif, Crespo est condamné à **cinq ans de travaux forcés.**

Théâtres et Concerts

Alhambra-Théâtre

Revuette bordelaise

« Née native » de Bordeaux par le père, le joyeux Laban, et par les sujets, la nouvelle revuette de l'Alhambra a l'air, la chanson et l'accent bordelais. Elle ne s'interdit pas les « idées générales », qui trouvent dans le genre leur dernier asile, mais elle cultive avec amour les allusions et le satire locales sans prétention ni méchanceté, mais non point sans gaîté. Le succès a été très vif. Intéressante danse du Feu par Mlle Thouvenin.

La piècette est jouée alertement, avec ensemble par Willy Garrigue, Mlles Chabry et Farnèze, MM. Léo, Bosc, Reinal et l'auteur. On sait le mérite de ces divers artistes. Il a été une fois de plus consacré par les bravos.

A l'Alhambra ce soir première,
Revue dont les sujets traités
Ont cette originalité
Qu'on n'y parle pas de la guerre
Garrigue, André, Chabry, Léo,
Busquet, Reinal, Ninon, Farnèze
L'auteur Laban, tous de Bordeaux
C'est une revue bordelaise.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs : « **L'ANE DE BURIDAN** » avec Laurel, Duplessis, J. Dubois S. Joubert. — Jeudi, matinée extraordinaire. — Vendredi : « **LE TRUC DU BRESILIEN** » avec Fertinel. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« **LA REVUE DE LA FEMME** ». — Le dernier cri : « On les a l » est lancé chaque soir à la Scala par Mlle Janette Denarber dans son nouveau numéro à transformations. Succès de toute la troupe, Mlle Jane Lacost et M. Fleury en tête. Location sans frais.

Alcazar-Théâtre

Samedi et dimanche, trois représentations du mélodrame le plus populaire, le plus intéressant : « **LA GRACE DE DIEU** ». — Location ouverte au théâtre.

Musique ancienne et moderne

Dimanche 19 janvier, salle Franklin, à 15 h. 30, concert de musique ancienne et moderne donné par l'éminent organiste Ermend Bonnal, le violoniste Clément et la cantatrice Suzanne Astruc.

Au programme : Hændel, Beethoven, Chopin, Debussy, Schmitt, Chausson, Lazzare, R. Hahn, et un fragment des « Landes d'Amour », poème de Despax, musique d'Ermend Bonnal.

SPECTACLES

MARDI 14 JANVIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « **Mme Butterfly** ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : **Music-Hall.**
TRIANON. — 8 h. 45 : « **L'Ane de Buridan** ».
SCALA. — 8 h. 30 : « **La Revue de la Femme** ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « **Foch populi** ». Revue.

Alhambra Cinéma-Skating

A l'écran, les nouveaux épisodes de l'« **HEROINE DU COLORADO** » « **LA MORT DES SOUS-MARINS** ». Les dernières actualités et Suzanne GRANDAIS et HERVIL dans : « **OH ! CE BAISER** ».

Sur la scène, première revue.

Saint-Projet-Cinéma

« **UNE COMEDIENNE ! UNE FEMME !** » est un gros succès. Cette pièce est au programme jusqu'à jeudi seulement. — Bientôt : « **FROU-FROU** » et « **LA VOIX SUR LE FIL** ».

Cinéma Etoile-Palace

Jusqu'à jeudi, « **CŒUR SAUVAGE** », joli drame en 4 parties. — « **L'HEROINE DU COLORADO** », 11e épisode. — Vendredi : **PINA MENICHELLI** dans : « **DORINA DUNATI** », sa meilleure interprétation.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Espagne », venant de New-York, a été signalé au large des Açores le 13 janvier, en route pour Bordeaux, où il peut être attendu le 15 janvier.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 14 janvier.

Heures	Therm	Baro	Ciel	Vents
Minima de la nuit	6.0	»	»	»
8 heures du matin	8.0	770.0	Nuageux.	Sud
Midi	12.0	770.0	Clair.	Dito.
Maxima du jour...	14.0	»	»	»

ÉTAT CIVIL

DECES du 13 janvier

Louise Manuel, 2 ans, rue Rogier, 13.
Alphonse de Grenier Lamouyère, 19 ans, rue de Chateaudun, 19.
Marie Gélis, 32 ans, hôpital.
Mme Civrac, 28 ans, rue de Mulhouse, 22.
Mme Vigot, 30 ans, rue Sainte-Catherine, 95.
Christine Lestrade, 43 ans, rue Ste-Eulalie, 53.
Léon Jalabert, 45 ans, rue des Glacières, 29.
Jean Bonnefon, 43 ans, rue de Bègles, 130.
Mme Jaubertie, 62 ans, hôpital.
Mme Baudry, 65 ans, cours d'Alsace, 84.
Louis Buche, 79 ans, rue de la Chartreuse, 47.
Arnaud Bosq, 79 ans, rue du Commandant-Arnould, 56.
Pierre Devidas, 79 ans, rue du Commandant-Guillaume Dubourg, 84 ans r. de Calembert 7.
Veuve Gautrait, 86 ans, quai de Bourgogne, 5.

CONVOI FUNÈBRE M. P. Duclou, M. E. Duclou, les familles Balet, Rabau, Capdegelle, Aurédon et Guignan prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

M. Georges DUCLOU,

leur fils, frère et cousin, qui auront lieu le **mardi 14 courant,** dans l'église de Portets.

On se réunira à la maison mortuaire, à neuf heures, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures et demie.

Teinturerie ROUCHON, Deuil. Tél. 15.10

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Franck Blanchy et leurs enfants, M. et Mme Gérard Blanchy et leurs fils, M. et Mme Frédéric Blanchy et leurs filles, M. et Mme Stéphan Blanchy et leurs enfants, M. et Mme Yves Blanchy et leur fils, M. et Mme Marc Blanchy, le capitaine Jacques Blanchy, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Jacques Blanchy, le lieutenant et Mme Guy Blanchy et leur fils, Mme Ch.-J. Adam et ses enfants, M. et Mme Segrestaa et leurs enfants, M. et Mme Séguineaud-Galibert et leurs enfants, M. Gaston Blanchy et sa famille, Mme Lemoyne et sa famille, les familles Blanchy, Maurice Blanchy, de Noailhan, Trapaud de Colombe, de La Rougery, de Ferrier du Chatelet, Carenne, Emile des Grottes, Alfred de Lestapis, Berniard, Lacaze, Exshaw, Shaw, Mac Carthy, Louis Conilh de Beyssac, Félix Balaresque, de Tholouze et H. Périgord de Villechenon prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

M. Edmond BLANCHY,

leur père, beau-père, grand-père, frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **jeudi 16 courant, en l'église** Saint-Louis.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, 7, rue Cornac, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Léon Chalifour, M. et Mme J. Chalifour, Mme veuve Péré, les familles Chalifour, Péré, Cazeaux, Mandaron, Bonnet, Lebois, Pallot, Sallaud, Jenty, Armessey, Perissère ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Pierre-Emile CHALIFOUR,

âgé de 25 mois,

leur fils, petit-fils, neveu, cousin et petit-neveu, et les informent que ses obsèques auront lieu **le mercredi 15 janvier,** en l'église Saint-Nicolas.

On se réunira à la maison mortuaire, 13, rue Deyries, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

CONVOI FUNÈBRE Le lieutenant René Civrac, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, et ses filles; Mme George Maître et ses enfants, Mme Cagnieul et ses enfants, les familles Maître, Civrac, Gauvry, Rodrigo, Th. Dupuy, Thévenard, Suttor, Mureau, Lacaze, Gellié, Marcellin, Boué, Simondant et des Courtis prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme René CIVRAC, née Adrienne MAITRE,

qui auront lieu le **mercredi 15 janvier,** en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à neuf heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures trois quarts.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mlle Marie-Thérèse Legendre, M. de Fleurian et sa fille, M. et Mme Julliot et leurs familles prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Victor LEGENDRE,

leur mère, belle-mère et grand'mère, qui auront lieu le **mercredi 15 janvier,** en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, 66, rue de Pessac, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes fun. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme L. Simonet et leurs enfants, les familles Rouchès, Poyard, Cadet, Romain, Loubeau, Arlot, Fabre, Courtade, Boisset, Alase, Paqublé, F. Calaud, Beaudoux prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Célina SIMONET,

leur mère, belle-mère, grand'mère, tante, cousine et associée, qui auront lieu le **mercredi 15 janvier,** en l'église Saint-Eulalie.

On se réunira rue Sainte-Eulalie, 58, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

Ni fleurs, ni couronnes.

AVIS DE DÉCÈS M. et Mme Gustave Haurat et leurs enfants (de Bordeaux), M. et Mme Léon Haurat et leurs enfants (de Libourne), M. et Mme Henri Haurat et leurs enfants (de Montendre), Mlle Marguerite Haurat (de Bordeaux) ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme veuve E. HAURAT, née THUILLIER,

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Montendre le 13 janvier, et les informent que l'inhumation aura lieu à Montendre le 15 janvier à 15 h. 30.

AVIS DE DÉCÈS ET MESSE

M. et Mme Pierre Manon et leurs enfants, M. et Mme A. Manon et leur fille, les familles Manon (de Cézac), Mme veuve Boisan, Mme et M. Boisan ont la douleur de faire part du décès de

M. Daniel MANON,

croix de guerre (2 citations),

leur fils, frère, neveu, oncle et cousin, mort pour la France en Orient.

Une messe sera dite le **16 janvier 1919,** à sept heures, en l'église Sainte-Croix.

AVIS DE DÉCÈS M. Louis Gélis, Mme veuve Gélis et leur fils, les familles Hugonnenc, Luzargues, Bibard ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Marie-Louise GELIS,

leur fille, sœur et cousine décédée dans sa 22e année.

L'inhumation a eu lieu à la Chartreuse, dans la plus stricte intimité.

Dans tous les Hôpitaux
Migraines, Névralgies
Lumbago, Fièvre, Grippe
sont traités par
L'Aspirine
"USINES du RHÔNE"
Le Tube de 20 Comprimés : 1 fr. 50
En Vente dans toutes les Pharmacies.

FARINE LACTÉE CH. HEUDEBERT
Vente : Mmes d'alimentation et 118, faub. St-Honoré. Paris. - Dem. cat. Produits de Régime. Nanterre (Seine).

AVIS DE DÉCÈS ET MESSE

Mme veuve Ernest Girard, Mlle Yvette Girard, Mme veuve Girard, M. Béguey, M. et Mme Rigal, M. et Mme André Espelette, Mlle E. Rigal, Mme veuve Pécastaing et les familles Girard, Simon, Béguey ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Ernest GIRARD,

caporal-fourrier,

mort pour la France le 12 octobre 1918, à Port-Said (Egypte), à l'âge de 33 ans,

leur époux, père, fils, petit-fils, gendre, frère, beau-frère, neveu et cousin.

Un service sera célébré le **17 courant,** à dix heures, à l'église Saint-Bruno.

AVIS DE DÉCÈS Mme veuve J. Landreau, le Dr R. Landreau, le Dr D. Gaignerot, médecin-major de 2e classe, Mme D. Gaignerot, née Landreau; Mlle France Gaignerot, M. J. Moreau ont la douleur de faire part à leurs am